



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services d'urgence

Question écrite n° 67458

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la saturation des services d'urgences et les conséquences qui en découlent pour les patients et le personnel. Les services des urgences des hôpitaux sont, dans les trois quarts des cas, sollicités pour des cas peu graves, qui ne présentent pas un caractère d'urgence et pourraient être pris en charge par les médecins libéraux. Cette tentation de se rendre trop facilement aux urgences a pour conséquence d'allonger considérablement les temps d'attente pour les patients dont l'état de santé nécessite réellement des soins urgents vitaux. Elle rend aussi le travail des personnels de ces services très pénible, par manque de moyens et d'effectifs, car ils ne peuvent faire face à cette hausse d'activité, entraînant dans certains cas même des agressions à leur encontre. Dans le cadre du plan « hôpital 2007 », outre de prévoir une augmentation des moyens tant humains que matériels, il serait souhaitable de mettre en place une organisation plus efficace de la permanence des soins, de promouvoir la généralisation des maisons médicales, voire de proposer un pré-diagnostic par un médecin dédié, dès l'arrivée des personnes aux urgences, afin de désengorger ces services en déterminant sur-le-champ s'il s'agit ou non d'une urgence vitale. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions afin d'apporter une solution à la saturation des urgences.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67458

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6113